



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Affaire n° 17-20241031

Fourniture et livraison de menuiserie aluminium avec ou sans pose

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

4 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 octobre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 11
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente et un octobre à seize heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Augustine Romano, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Doris Técher, Véronique Fontaine par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Jack Gence

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 17-20241031

Fourniture et livraison de menuiserie aluminium avec ou sans pose

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 17 octobre 2024,

Vu le rapport n°17-20241031 présenté au Conseil municipal du 31 octobre 2024,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 22 juillet 2024 pour la fourniture et la livraison de menuiserie aluminium avec ou sans pose,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et conductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant qu'eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et localement au Journal de La Réunion (JIR),

Considérant que les prestations sont financées par fond propre communaux dans la limite des crédits disponibles,

Le Conseil municipal,

Réuni le jeudi 31 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuvé à l'unanimité

Article 1 la passation des accords-cadres avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

| Désignation | Attributaire | Montant maximum annuel HT |
|---------------------------|---|--|
| LOT 1 Partie basse | <u>SOFAAL</u> Gérant : M. PICARDO JIMMY 42 rue Montaigne ZA Trois Mares 97430 LE TAMPON | 300 000 € HT (Trois cent mille euros hors taxes) |
| LOT 2 Partie haute | <u>SOFAAL</u> Gérant : M. PICARDO JIMMY 42 rue Montaigne ZA Trois Mares 97430 LE TAMPON | 200 000 € HT (Deux cent mille euros hors taxes) |

Article 2 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 21, compte 21351,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**